COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Remboursement des billets d'avion;

LE BLOC QUÉBÉCOIS VEUT LÉGIFÉRER POUR FORCER LES TRANSPORTEURS AÉRIENS À REMBOURSER LEURS CLIENTS

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 23 octobre 2020 – Le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, s'est réjoui que son collègue Xavier Barsalou-Duval, porte-parole du Bloc Québécois en matière de transports, ait présenté, le 23 octobre dernier, un projet de loi visant à obliger les compagnies aériennes à rembourser leurs clients lorsque des vols sont annulés. Ce projet de loi fait suite au dépôt, à la Chambre des communes, d'une pétition initiée en partenariat avec *Option Consommateur* et ayant recueilli près de 33 000 signatures.

«Je ne comprends pas la résistance à laquelle se buttent les consommateurs simplement pour se faire rembourser ce qui leur est dû…Le gouvernement Trudeau ne cesse de répéter qu'il compatit avec les voyageurs lésés, mais que le secteur aérien éprouve des difficultés financières, ce qui justifierait apparemment de ne pas respecter la Loi… Pourtant, *Air Canada*, à l'instar des compagnies aériennes européennes et américaines, rembourse ses clients étrangers, mais n'offre qu'un malheureux crédit-voyage à la majorité de ses clients au Canada… Or, cette entreprise dispose de liquidités de près de 10 milliards de dollars dans ses coffres! ''Difficultés financières''? On prend littéralement les gens pour des valises!», de déclarer M. Bergeron.

Ce projet de loi vise à modifier le texte de la Loi sur les transports au Canada, afin d'y inclure une disposition déclaratoire réitérant que le transporteur qui annule un service aérien doit rembourser le passager pour le service aérien non reçu, et ce, en toutes circonstances. «Si le service n'est pas rendu, il doit y avoir un remboursement. Ça ne peut pas être plus clair que ça. Marc Garneau doit cesser de se cacher derrière l'Office des transports du Canada, qui s'est lui-même rétracté quant au droit des compagnies aériennes de ne pas rembourser leurs clients. Ce projet de loi vient mettre fin à toute cette désagréable mascarade», affirme Xavier Barsalou-Duval.

«Le gouvernement a finalement annoncé, ces derniers jours, qu'il comptait voler au secours du secteur aérien canadien, mais seulement à certaines conditions, dont le remboursement des clients lésés. Il semble que le message ait porté fruit, puisque *West Jet*, qui n'est assurément pas dans une position financière bien plus avantageuse que celle d'*Air Canada*, aurait commencé à rembourser ses clients. Toujours aussi gloutonne, *Air Canada* tente maintenant de faire baisser les enchères pour pouvoir mettre la main, pour une bouchée de pain, sur le fleuron québécois *Air Transat. Air Canada*, qui se montre par ailleurs toujours aussi délinquante en ce qui a trait au respect de la Loi sur les langues officielles, ne peut tout de même pas espérer avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière, par-dessus le marché! Il y a toujours bien des limites!», de s'indigner le député de Montarville.

«Pendant que la population vit une crise sans précédent, tant au niveau sanitaire que financier, pouvons-nous rendre aux voyageurs lésés ces sommes qu'ils ont épargnées pour un voyage qui n'a jamais eu lieu!? Ça fait des mois que ça dure; assez, c'est assez! Partout ailleurs, les gouvernements viennent en aide au secteur aérien et les transporteurs, en bons citoyens corporatifs, remboursent rubis sur l'ongle ce qu'ils doivent à leurs clients. Il est grand temps que les libéraux prennent les moyens pour agir!», de conclure Stéphane Bergeron.

- 30 -

Source: Pascale Guilbault, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron
@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)